

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Gendron

<https://www.cadre21.org/membres/27f69d8262eeda4f78d90654>

Date d'obtention : 2020-11-30 15:18:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Intervention scolaire face à une situation X: -Élaboration de nos interventions avec la trousse, - Rencontrer les jeunes acteurs dans la situation, -saisir l'appareil sur lequel des images ont été envoyés, - informer le service de police et voir s'il y a présence d'un acte impulsif ou malveillant, le service de police prendra en charge la situation afin d'évaluer s'il doit y avoir enquête criminelle.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Même s'il n'y a pas présence de malveillance, nous devons toujours mener l'intervention et rencontrer tous les acteurs. Si le jeune refuse de collaborer nous devons demander l'aide du service de police. Si le jeune collabore, il nous remet l'appareil et dès que le protocole SEXTO est enclenché nous devons informer le service de police. C'est le préventionniste de l'école qui prendra l'intervention en charge et qui nous accompagnera dans l'élaboration d'une intervention éducative qui vise à informer les jeunes, leurs parents sur la nature criminelle de leurs gestes et les sensibiliser aux conséquences.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que ce que je trouve le plus délicat est de prendre possession de l'appareil du jeune sans avoir pu au préalable obtenir son consentement.